

Bicentenaire de la Révolution de 1789 - Attribution de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la 4^{ème} Commission, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer des subventions aux associations suivantes dont les projets d'action culturelle avaient été retenus dans le cadre du Bicentenaire de la Révolution Française de 1789 :

3 000 F à l'Association Folklore Comtois (exposition Albert MATTHIEZ),

5 000 F à l'APIEU (animation sur le sentier Vauban à partir de spectacles présentés dans le cadre du Bicentenaire),

40 500 F à la FOL (préparation de 1789 en Franche-Comté),

25 000 F à l'ARREM (série de concerts donnés dans le cadre de CHOROS 89),

10 000 F à l'ORLEP (participation à Actualités 89),

40 500 F au Comité des Fêtes.

La dépense totale, soit 124 000 F, est à prélever sur le chapitre 945.21 article 657 code projet 24 code service 41800, abondé :

1. par transfert :

- d'une somme de 34 000 F à prélever sur le chapitre 945.21 article 660 (fêtes et cérémonies) code projet 24 code service 41800 du BP 1989,

- d'une somme de 60 000 F à prélever sur le chapitre 903.93 article 2169 (achat d'œuvres d'art) code service 41000 du BP 1989,

- d'une somme de 20 000 F à prélever sur le chapitre 903.93 article 2169 (achat d'œuvres d'art) code projet 89509 code service 41000.

2. par réaffectation au chapitre 945.21/657.24.41800 d'une somme de 10 000 F après encaissement au chapitre 945.21/7379.24.41800 de la participation de l'Association des Amis des Musées de la Résistance et de la Déportation à l'exposition «les Affiches des droits de l'Homme».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.